

**Renouvellement de la convention avec l'Établissement Public Foncier
de Normandie pour le Programme d'Action Foncière de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a signée une convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie le 20 novembre 2008 afin d'actualiser le Programme d'Action Foncière (PAF) approuvé en 2001.

Dans le cadre de la révision de son Plan d'Occupation des Sols, la Ville avait élaboré en 1995 un projet urbain global. Le Programme d'Action Foncière s'est ainsi appuyé sur ce projet urbain pour définir les priorités pour lesquelles la Ville souhaitait le concours de l'EPF de Normandie afin d'assurer le portage des terrains dans l'attente de leur aménagement.

Les objectifs de la Ville ayant évolué depuis, il est apparu opportun de signer une nouvelle convention avec l'EPF de Normandie pour intégrer les nouveaux enjeux urbains du territoire qui conditionneront les orientations d'aménagement à venir.

□ L'opération du PAF la plus importante porte sur la reconquête et l'aménagement du quartier Dieppe Sud. L'avenue Normandie Sussex va constituer, avec l'arrivée de la RN 27, une entrée de ville majeure. De part et d'autre de cet axe, de nombreuses friches sont à conquérir pour constituer de réelles réserves foncières. La partie Nord du quartier, en lien avec le centre ville et le pôle multimodal, va se développer et se diversifier en accueillant de nouveaux programmes mixtes. 4-5 ilots ont été identifiés comme des acquisitions prioritaires à court ou moyen terme. L'intervention de l'EPF de Normandie portera sur le périmètre de la future extension de la Zac, soit une superficie globale d'environ 50 ha.

□ L'ancien lycée « Emulation Dieppoise », actuellement intégré au PAF, a fait l'objet d'un rachat partiel pour la réalisation d'un Ehpad. Le reste de cet îlot sera dédié à la réalisation d'équipements médico-sociaux sur l'îlot Pasteur et de bureaux ou logements dans sa partie conservée (Manufacture des Tabacs). Les bâtiments seront ainsi rachetés à l'EPF de Normandie au fur et à mesure de l'avancement de l'aménagement.

□ La friche industrielle Lebon (Vinco), portée depuis 1995 dans le cadre du PAF, est une opération inscrite au titre de la politique régionale de résorption des friches. Elle fait actuellement l'objet d'une étude de reconversion du site sous la co-maîtrise d'ouvrage de l'EPF de Normandie et de la Ville. Le terrain arrive en fin de portage et devra être racheté par la ville en fin d'année 2010 et début 2011.

□ Le terrain adjacent au précédent, appartenant à la SCI de la Saane, a été préempté par la ville dans l'objectif de l'intégrer dans le PAF et ainsi réaliser une opération plus globale sur l'ensemble

historique du site Lebon.

□ L'ensemble immobilier sis 36 avenue des Canadiens à Neuville-Lès-Dieppe est affecté d'un emplacement réservé pour la réalisation d'une voirie de desserte qui permettra le désenclavement du quartier lié à la réalisation du projet ANRU.

□ Enfin, le terrain sis 4 avenue Gambetta à Dieppe, appartenant à l'Etat-Ministère de la Justice a été proposé à la Ville dans le cadre de la purge du droit de priorité et ferait l'objet d'un portage par l'EPF de Normandie pour la réalisation d'une opération d'intérêt général.

Le portage de ces biens n'augmentera pas le montant du plafond d'encours du programme d'action foncière fixé à 4,5 M€

Considérant la présentation intervenue lors de la Commission n° 6 « Urbanisme-Economie-Travaux-Gestion des espaces urbains », réunie le 23 mars 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention du Programme d'Action Foncière de la Ville pour l'année 2010 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire dès sa validation par le Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire